

# Charte année 2020-2021

## Poste

- Les jeunes sont considérés comme responsables d'eux-mêmes. S'ils ne respectent pas la charte à plusieurs reprises, ils peuvent être renvoyés d'une activité ou refuser lors de l'activité suivante.
- La consommation d'alcool ainsi que de marijuana est interdite lors des activités scouts et engendrera un renvoi de l'activité ou un appel à la police ainsi qu'aux parents des participants mineurs.
- La consommation de tabac pour les fumeurs annoncés est permise à la condition d'avoir 18 ans.
- La consommation de CBD dans le cadre thérapeutique est autorisée par le chef de poste selon discussion avec le/s participant/s concerné/s. Sinon elle est interdite.
- La consommation de tabac est possible uniquement aux moments prévus à cet effet par les responsables.
- Les participants comme responsables ont le devoir de se parler de manière respectueuse et adéquate.
- Les téléphones portables sont autorisés lors des moments de pause prévu à cet effet par les responsables, en dehors de ces moments l'utilisation est autorisée uniquement lors d'urgences et lorsque cela est nécessaire au bon déroulement de l'activité.
- les participants doivent porter des habits pas dommage, ils doivent venir sobre, clean et bien portant.
- si un participant à des symptômes liés au Coronavirus, il doit en avertir le chef de poste et ne vient pas aux activités.
- Les responsables et participants doivent porter le masque et se tenir à distance. ils se désinfectent les mains régulièrement lors des activités et suivent le protocole de sécurité de l'Asvd jusqu'à contre indication.